

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 décembre 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 8 et 15, 16 et 29 novembre 2021.
3. Adoption du règlement numéro 2021-07, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant les clôtures et pour agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7.
4. Adoption du règlement numéro 2021-08, modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-09, concernant le lotissement en zone agricole.
5. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2022.
6. Dossier 932 Route 267, M. Denis Côté.
7. Compte-rendu du maire sur le budget 2022 de la MRC de l'Érable.
8. Date pour adoption du budget 2022 de la municipalité.
9. Taux d'intérêt pour la facturation 2022.
10. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.
11. Salaire 2022 des employés municipaux.
12. Dépôt du registre public des déclarations des élus pour 2021.
13. Dépôt des audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec sur le processus d'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations.
14. Entente pour le service technique en gestion documentaire avec la MRC de l'Érable pour l'année 2022.
15. Demande d'appui de la municipalité de Saint-Aimé, concernant l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.
16. Renouvellement entente avec la municipalité d'Inverness pour l'opérateur en eau potable.
17. Nomination d'un ou des substituts en cas d'absence du maire pour assister aux séances du conseil de la MRC de l'Érable.
18. Travaux de peinture et remplacement des tuiles du plafond suspendu à l'immeuble de la Caisse.
19. Appui au projet de Centre de santé régional de l'Érable.
20. Autorisation au directeur général pour signer le certificat de réception définitive des ouvrages pour le Rang Scott.
21. Autorisation au directeur général pour signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour le pavage de la rue des Jonquilles.
22. Période de questions de l'assistance.
23. Offre de Promutuel pour une assurance tremblement de terre et inondation pour les bâtiments municipaux.
24. Remboursement au fonds de roulement pour 2021 (200 \$, système septique commun, 1 000 \$, ponceau Provencher et 4 700 \$ compteur d'eau).
25. Nomination d'un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Coop Solidarité de Laurierville.
26. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau biblio.
27. Nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque pour 2022.
28. Cartes de Noël et certificat cadeau aux employés et bénévoles municipaux.
29. Demande contribution financière de Partenaires 12-18 Érable pour 2022.

30. Adhésion à Tourisme Érable pour 2022.
31. Demande de la Résidence Provencher inc. pour une aide financière pour les taxes municipales 2022.
32. Renouvellement adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec.
33. Offre de partenariat pour la saison 2021-2022 du Mont Apic.
34. Demande d'une contribution financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..
35. Demande d'aide financière de La Maison du CLDI de l'Érable.
36. Participation à l'activité Jeudis en chansons 2022.
37. Demande d'aide financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.
38. Transfert de 24 000 \$ au Comité de développement Économique de Ste-Julie et Laurierville.
39. Transfert au service de loisirs de 28 000 \$.
40. Correspondance.
41. Approbation des comptes.
42. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2021.
43. Varia. (formation éthique, entretien sentiers Camp des copains)
44. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-291

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-292

Approbation des procès-verbaux du 8, 15, 16 et 29 novembre 2021.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 8, 15, 16 et 29 novembre 2021, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Règlement numéro 2021-07

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.

Attendu que ces modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 13 septembre 2021, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Julie Bernard, à la séance du 13 septembre 2021;

Attendu qu'une consultation écrite sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue entre le 9 et le 25 octobre 2021, ainsi qu'une consultation publique le 25 octobre 2021 à 19h00, le tout précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 8 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présente règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le plan de zonage numéro 2 de 3 accompagnant le règlement de zonage numéro 2016-08, est modifié en agrandissant la zone R-4, à même une partie de la zone R/C-7, afin d'inclure dans la zone R-4 les terrains que les propriétaires du 123, 127 et 129 rue Dubé ont acheté du propriétaire du 950 Route 116. (voir annexe « A »).

Article 3 L'article 12.3.11, intitulé « Dispositions spécifiques dans les zones commerciales » du règlement de zonage numéro 2016-08 est modifié en ajoutant l'article 12.3.11 d) suivant :

12.3.11 d) Malgré l'article 12.3.2 concernant les matériaux autorisés pour une clôture et un mur, ainsi que l'article 12.3.3 concernant les matériaux prohibés pour la construction d'une clôture, il est permis pour un immeuble dont l'usage principal est commercial d'utiliser des cloches de ciment ou des poteaux reliés par une chaîne ou un câble, pour enclore un immeuble.

Article 4 L'article 12.3.13, intitulé « Dispositions spécifiques dans les zones communautaires » du règlement de zonage numéro 2016-08 est modifié en ajoutant l'article 12.3.13 d) suivant :

12.3.13 d) Malgré l'article 12.3.2 concernant les matériaux autorisés pour une clôture et un mur, ainsi que l'article 12.3.3 concernant les matériaux prohibés pour la construction d'une clôture, il est permis pour un immeuble dont l'usage principal est communautaire d'utiliser des cloches de ciment ou des poteaux reliés par une chaîne ou un câble, pour enclore un immeuble ou protéger un infrastructure.

Article 5 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce _____ 2021.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et greffier-trés.

Résolution : 2021-293

Adoption du règlement numéro 2021-07.

Attendu que suite à l'adoption du second projet du règlement numéro 2021-07, le 15 novembre 2021, un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publiée au bureau municipal, au dépanneur Bonisoir et sur le site internet de la municipalité, en date du 17 novembre 2021;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire;

Attendu que les élus ont pris connaissance du règlement numéro 2021-07 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-07, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin d'agrandir la zone R-4 à même une partie de la zone R/C-7 et pour modifier les articles 12.3.11 et 12.3.13 concernant les clôtures, murs et haies.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2021-07, soient transmis immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Règlement numéro 2021-08

Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole;

Attendu que ces modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 13 septembre 2021, le projet de modification du règlement de lotissement numéro 2016-09;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 13 septembre 2021;

Attendu qu'une consultation écrite sur ce projet de modification du susdit règlement de lotissement a été tenue entre le 9 et le 25 octobre 2021, ainsi qu'une consultation publique tenue le 25 octobre 2021 à 19h00, le tout précédé d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 8 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présente règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 5.3.1 suivant est ajouté au règlement de lotissement numéro 2016-09 :

Dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole

Lorsqu'un bâtiment existant situé en zone agricole désignée, est trop éloigné d'une voie publique et que sa localisation ne permet pas la subdivision d'un demi-hectare ou plus en bordure d'une voie publique, le terrain peut alors être subdivisé aux conditions suivantes :

- a) Le terrain à subdiviser doit être relié à une voie publique par un chemin d'accès ou un droit de passage d'une

largeur minimum de 4 mètres. Ce droit de passage doit être enregistré au bureau d'enregistrement et copie transmise à la Municipalité;

b) Le droit de passage doit avoir fait l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole et cette demande doit avoir été acceptée par la Commission de protection du territoire agricole;

c) La superficie et les dimensions minimums du terrain exigées au présent règlement doivent être respectées.

Article 3 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 6 décembre 2021.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et greffier-trés.

Résolution : 2021-294

Adoption du règlement numéro 2021-08.

Attendu que suite à l'adoption du second projet du règlement numéro 2021-08, le 15 novembre 2021, un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publiée au bureau municipal, au dépanneur Bonisoir et sur le site internet de la municipalité, en date du 18 novembre 2021;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire;

Attendu que les élus ont pris connaissance du règlement numéro 2021-08 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-08, lequel vise à modifier le règlement de lotissement numéro 2016-09, afin d'ajouter l'article 5.3.1 sur les dispositions particulières concernant le lotissement en zone agricole.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2021-08, soient transmis immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2021.

M. Carl Laflamme, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe spéciale pour la dette, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des

déchets et des matières récupérables, l'entretien des cours d'eau et pour l'égout sanitaire pour l'année 2022.

Résolution : 2021-295

Dossier 932 Route 267, M. Denis Côté.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer des démarches auprès de la MRC de l'Érable, dans le dossier du 932 Route 267, propriété de M. Denis Côté.

Adoptée

Compte-rendu du maire sur le budget 2022 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2022 de la MRC a été adopté. M. Simoneau mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 13,25 %, représentant un montant de 42 476.44 \$ par rapport à l'année 2021, soit de 320 410.85 \$ à 362 887.25 \$. Les principales augmentations se situent à la sécurité publique pour 12 520.22 \$, au service du transport pour 8 899.25 \$, au service d'évaluation pour 11 447.68 \$ et au service de l'hygiène du milieu pour 4 797.97 \$. Les quotes-parts municipaux ont augmenté de 9,28%, soit de 4 121 848 \$, pour 2021, à 4 504 307 \$, pour 2022.

Résolution : 2021-296

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement que la date du 20 décembre 2021, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2022, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2022, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2022, 2023 et 2024.

Adoptée

Résolution : 2021-297

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2022.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dus à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-298

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront à 19h00 le lundi :

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	15 août	12 septembre
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

M. Marc Simoneau, maire, ne participe pas aux délibérations pour le prochain point.

Résolution : 2021-299

Salaire 2022 des employés municipaux.

Attendu que l'indice des prix à la consommation d'octobre 2020 à octobre 2021 est de 5,3% pour le Québec, selon Statistiques Canada;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le tarif horaire des employés municipaux réguliers et occasionnels soit augmenté de 7,3% pour l'année 2022, sauf pour le directeur général adjoint par intérim, M. Jean-François Labrie-Simoneau, dont le tarif horaire est augmenté de 2.00 \$, et pour le préposé aux loisirs et communications, M. Kevin Lamothe, lequel demeure au tarif horaire déterminé à son embauche, le 12 octobre 2021.

Que les employés admissibles au régime de retraite à cotisations déterminées, peuvent à leur choix, appliquer une partie de l'augmentation au régime de retraite, pour un maximum de 2%. Présentement, le pourcentage des cotisations déterminées du régime de retraite sont de 4% employés et 4% employeur (exemple : un employé peut choisir une augmentation de 5,3% de son salaire et de 2% à son régime de retraite, pour 6% employé et 6% employeur).

Que le pourcentage de cotisations déterminées du régime de retraite soit augmenté de 4% à 6% pour le directeur général adjoint par intérim, M. Jean-François Labrie-Simoneau.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2022, demeure au même montant qu'en 2021.

Adoptée

M. Marc Simoneau, maire, participe à nouveau aux délibérations.

Dépôt du registre public des déclarations pour la période du 8 décembre 2020 au 6 décembre 2021.

Comme prévu à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier dépose le registre public des déclarations à la séance du mois de décembre. Ce registre contient les déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre de conseil de la municipalité, et qui n'est pas de nature purement privée, lorsque sa valeur excède 200 \$. La déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Pour la période du 8 décembre 2020 au 6 décembre 2021, le registre ne contient aucune déclaration.

Résolution : 2021-300

Dépôt des audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec sur le processus d'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations.

Attendu les audits de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec auprès de 1074 municipalités concernant l'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI);

Attendu que la Commission municipale a déposé son rapport de conformité pour l'adoption du budget le 25 novembre 2021 et son rapport de conformité pour l'adoption du PTI le 30 novembre 2021;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a transmis les 2 rapports de la Commission municipale ainsi que la lettre signée par Madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification, aux membres du conseil, en date du 23 novembre 2021, soit avant leurs publications, comme requis par la Commission municipale du Québec;

Attendu que la municipalité de Laurierville respecte la conformité de l'adoption du budget et du PTI;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil confirme que les rapports d'audit ont été déposés lors de la présente séance, conformément à la Loi.

Que la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adoptée

Résolution : 2021-301

Entente pour le service technique en gestion documentaire avec la MRC de l'Érable pour l'année 2022.

Attendu que l'entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable 2019-2021, à laquelle la municipalité de Laurierville fait partie, se termine le 31 décembre 2021;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda afin de prolonger ladite entente pour une période d'une année aux mêmes conditions, sauf pour le tarif horaire qui sera de 46.00 \$ de l'heure;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda afin de prolonger ladite entente pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-302

Demande d'appui de la municipalité de Saint-Aimé, concernant l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie sans réserve, la résolution numéro 197-11-21, de la municipalité de Saint-Aimé, adoptée le 15 novembre 2021, concernant l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoît Charrette, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée

Résolution : 2021-303

Renouvellement entente avec la municipalité d'Inverness pour l'opérateur en eau potable.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que l'opérateur en eau potable de la municipalité, M. François Gingras, effectue, pour la municipalité d'Inverness, les prises d'échantillons de l'eau à 4 reprises en 2022, au Parc des Chutes Lysander, 1 fois au centre récréatif et une fois au bureau municipal.

Que la municipalité de Laurierville expédiera une facture, une fois par année, au mois de décembre, à la municipalité d'Inverness pour les services de l'opérateur en eau potable, sur la base du tarif horaire et des bénéfices marginaux de l'opérateur en eau potable, en plus des frais de déplacement au tarif de 0.40 \$/km.

Que le directeur général, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer l'entente à intervenir entre les municipalités d'Inverness et de Laurierville pour le service d'opérateur en eau potable.

Adoptée

Résolution : 2021-304

Nomination de substituts en cas d'absence du maire pour assister aux séances du conseil de la MRC de l'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier, conseiller au siège numéro 4 ou M. Carl Laflamme, conseiller au siège numéro 6, sont nommés substituts pour remplacer le maire, M. Marc Simoneau, lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'être présent à une séance du conseil de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2021-305

Travaux de peinture et remplacement des tuiles du plafond suspendu à l'immeuble de la Caisse.

Attendu que les tuiles du plafond suspendu à l'immeuble de la Caisse, propriété de la municipalité, sont jaunies et plusieurs sont fissurées;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de nouvelles tuiles pour le plafond suspendu à l'immeuble de la Caisse.

Que le coût des tuiles est d'environ 5 300.00 \$, taxes incluses.

Que le remplacement des tuiles est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), lequel rembourse à 100%, les travaux, jusqu'à concurrence de 103 332 \$.

Que ce conseil autorise également des travaux de peinture, dans les 3 bureaux de l'immeuble de la Caisse, ainsi que le bas des murs de l'aire commune, suite au remplacement de la moulure du plancher.

Que le coût pour la peinture et la main-d'œuvre est estimé à 600 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-306

Appui au projet de Centre de santé régional de l'Érable.

Attendu que différents intervenants du milieu ont constaté des lacunes au niveau de l'offre de service en soins de santé de première ligne (santé physique, mentale et sociale) sur le territoire de la MRC de l'Érable;

Attendu que ces différents intervenants souhaitent travailler à la mise en place d'une solution novatrice qui comblera les besoins de services en soins de santé de première ligne (santé physique, mentale et sociale) en créant un Centre de santé régional sur le territoire de la MRC de l'Érable;

Attendu que ce projet apportera plusieurs avantages pour les municipalités du territoire de la MRC ainsi que pour les entreprises privées;

Attendu que le comité mis sur pied pour ce projet a besoin de l'appui des municipalités de la MRC de l'Érable pour réaliser ce projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accorde son plein appui à la mise en place du projet pilote de Centre de santé régional de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2021-307

Autorisation signature certificat de réception définitive des ouvrages pour le Rang Scott.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception définitive des ouvrages effectués par L4 Construction inc., pour la réfection du Rang Scott, segments 14 et 15, tel que recommandé par M. Alain Cayer, ingénieur au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2021-308

Autorisation signature certificat de réception provisoire des ouvrages pour le pavage de rue des Jonquilles

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages effectués par Sintra inc., pour le pavage de la rue des Jonquilles, tel que recommandé par M. Kavin Massé, ingénieur au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2021-309

Offre de Promutuel Assurance pour une couverture d'assurance additionnelles.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de Promutuel Assurance pour une couverture d'assurance en cas de tremblement de terre (franchise de 100 000 \$) et inondation (franchise de 25 000 \$), pour l'édifice municipal, la caserne, le Pavillon récréatif, le garage municipal et l'immeuble de la Caisse;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance également de la proposition de Promutuel Assurance pour une couverture d'assurance en dommages directs pour le skate parc et le terrain de tennis;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos d'ajouter une couverture d'assurance en protection contre le tremblement de terre et inondation, pour les bâtiments municipaux, ainsi que d'ajouter une couverture d'assurance en dommages directs pour le skate parc et le terrain de tennis.

Adoptée

Résolution : 2021-310

Remboursement au fonds de roulement pour 2021.

Attendu que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement en 2014, un montant de 9 268.42 \$, pour des travaux à la station de pompage du système septique commun, dont les bénéficiaires pouvaient choisir de payer en un seul versement ou sur une période de 10 ans;

Attendu que 5 propriétaires ont choisi de rembourser leurs parts sur 10 ans et que les autres propriétaires ont payé leurs parts comptant;

Attendu que la municipalité a également emprunté à son fonds de roulement, en 2016, un montant de 9 933.87 \$, sur une période de 10 ans, représentant sa participation financière de 25% pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher;

Attendu que la municipalité a finalement emprunté à son fonds de roulement, en 2020, un montant de 24 368.00 \$, sur une période de 5 ans, le coût pour l'installation de compteurs d'eau pour les commerces et industries et un échantillon de 22 résidences, conformément à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie en eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 200 \$, est remboursé au fonds de roulement en 2021, pour les travaux à la station de pompage du système septique commun, qu'un montant de 1 000 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2021, pour le remplacement d'un ponceau sur la route Provencher, et qu'un montant de 4 700 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2021, pour l'installation des compteurs d'eau.

Que le solde de l'emprunt au fonds de roulement est de de 644.67 \$, pour la station de pompage du système septique commun, de 4 933.87 \$ pour le remplacement du ponceau de la route Provencher, et de 19 668 \$, pour l'installation des compteurs d'eau.

Adoptée

Résolution : 2021-311

Nomination d'un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Coop Solidarité de Laurierville.

Attendu que M. Luc Côté, conseiller municipal depuis 2009, n'a pas présenté sa candidature dans le cadre des dernières élections municipales;

Attendu que M. Luc Côté, représentait la municipalité sur le conseil d'administration de la Coop Solidarité de Laurierville;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Carl Laflamme, conseiller au siège numéro 6, soit nommé sur le conseil d'administration de la Coop Solidarité de Laurierville, comme représentant de la municipalité, afin de terminer le mandat de 2 ans de M. Luc Côté, lequel se termine le 1^{er} avril 2023.

Adoptée

Résolution : 2021-312

Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que Mme Isabelle Gagné, soit la personne déléguée, à titre de répondante, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-313

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2022.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que Mme Dominique Martel soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-314

Cartes de Noël et certificat cadeau aux employés et bénévoles.

Attendu les directives de la Santé publique concernant la COVID-19, la municipalité ne peut, de nouveau cette année, organiser un souper des Fêtes, pour remercier les employés municipaux et les bénévoles qui siègent sur divers comités;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'une carte de Noël, avec mots de remerciements du maire et un certificat cadeau de 20 \$, de Vivaco groupe coopératif, soit remis à chaque employé municipal et à chaque bénévole en guise de reconnaissance pour le travail accompli en 2021.

Que le coût des certificats cadeaux, des cartes de Noël et des frais postaux est estimé à 1 900 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-315

Contribution financière 2022 à Partenaires 12-18.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation demandée pour l'année 2022 par Partenaires 12-18/Érable, dont les services s'adressent aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.

Que la cotisation 2022 est de 2.25 \$ par habitant, représentant un montant de 3 003.75 \$, soit 29.25 \$ de plus que le montant versé en 2021 (2 974.50 \$).

Adoptée

Résolution : 2021-316

Adhésion à Tourisme Érable pour 2022.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2022, dont la contribution annuelle est de 210.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-317

Demande de la Résidence Provencher pour le remboursement des taxes municipales pour l'année 2022.

Attendu que la Résidence Provencher, est un organisme sans but lucratif en habitation communautaire pour les personnes âgées, située au 501 avenue Provencher à Laurierville;

Attendu que la Résidence Provencher s'adresse aux membres du conseil municipal, pour une aide financière pour l'année 2022 représentant le montant des taxes municipales, soit environ 6 250.00 \$;

Attendu que ce conseil considère important d'assurer la pérennité d'un service en habitation communautaire pour les personnes âgées dans la municipalité;

Attendu que la majorité des locataires de la Résidence Provencher sont natifs de Laurierville ou ont vécu une grande partie de leur vie à Laurierville;

Attendu l'importance de ce service pour ces personnes et pour leurs familles immédiates;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide financière d'environ 6 250 \$ à la Résidence Provencher pour l'année 2022, représentant le montant des taxes municipales 2022, en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée

Résolution : 2021-318

Renouvellement adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec.

Attendu que l'adhésion de la municipalité au Programme de classification des Fleurons du Québec, se termine le 31 décembre 2021;

Attendu le peu de retombées pour la municipalité lors des années 2019-2020 et 2021;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité ne renouvelle son adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec, pour 2022, 2023 et 2024.

Que la municipalité continuera d'embellir ses lieux publics, comme à l'habitude.

Adoptée

Résolution : 2021-319

Offre de partenariat pour la saison 2021-2022 du Mont Apic.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville, accepte la proposition du Mont Apic de participer financièrement à 2 événements pour faire bouger les citoyens et leur faire découvrir les plaisirs de l'hiver;

Que la première activité est « Les journées des municipalités au Mont Apic, ou 50% de rabais est offert aux citoyens de Laurierville pour une journée en plein air au Mont Apic.

Que la municipalité soumet par ordre de préférence, 3 dates pour la journée à rabais, soient les dates du 30 janvier, 16 janvier ou le 20 février 2022.

Que la municipalité accepte également de participer financièrement à la 2^e activité, soit « Mont Apic sous les étoiles », le samedi 12 février 2022, en versant un montant de 5.00 \$ pour chaque participant de Laurierville ou le minimum 400 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-320

Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, qu'une aide financière au montant de 100.00 \$ soit versée à l'Association des personnes handicapées de l'Érable, pour l'année 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-321

Demande d'aide financière de la maison du CLDI de l'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'une aide financière au montant de 100.00 \$ soit versée au CLDI de l'Érable, pour l'année 2022.

Adoptée

Résolution : 2021-322

Participation à l'activité Jeudis en chansons 2022.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville soumettre sa candidature pour l'activité « Les Jeudis en chansons 2022 », organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

Que l'aide financière versée par la Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec, représente 75% des dépenses admissibles, sans dépasser la somme de 1 000 \$.

Que le préposé au service de loisirs, M. Kevin Lamote, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre de l'activité « Les Jeudis en chansons ».

Adoptée

Résolution : 2021-323

Demande d'aide financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Attendu que la municipalité de Laurierville verse une aide financière à l'Association des personnes handicapées de l'Érable;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de privilégier les organismes de la MRC de l'Érable, et de ne pas verser une aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Adoptée

Résolution : 2021-324**Transfert au Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 24 000 \$ soit versé au Comité de Développement économique de Ste-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisés au cours des derniers mois.

Adoptée

Résolution : 2021-325**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 28 000 \$, soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Accusé de réception du Directeur général des élections du Québec, pour la liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038), de tous les candidats qui ont déposé leur candidature lors des dernières élections municipales du 7 novembre 2021.
- Lettre du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, informant la municipalité du versement d'une compensation pour la perte financière subie à la suite de l'introduction du plafond d'imposition des terres agricoles. La procédure afin d'obtenir l'aide financière pour 2021, ainsi que les modalités relatives aux années 2022 et suivantes, seront communiqués d'ici la fin décembre 2021.
- Réception de la révision du classement de la protection incendie du Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI). À partir de 2022, le nouveau classement sera publié à l'industrie de l'assurance de dommages. Lors de la dernière révision en 1985, la cote de classement pour les Entreprises était 5 et pour l'Habitation 3A. En 2021, la cote de classement pour les Entreprises est de 4 et pour l'Habitation 3A.
- Réception du profil financier 2021 de la municipalité de Laurierville, préparé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un résumé du profil financier sera publié dans le journal Le Poliquin de janvier 2022.
- Invitation du cabinet du Lieutenant-gouverneur, l'honorable J. Michel Doyon, à présenter une candidature dans le cadre de son Programme de distinctions honorifiques, qui vise à décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés, afin de reconnaître l'engagement et le rayonnement positif de nos aînés auprès de leurs pairs ou de leur communauté.

Il est résolu, dans la mesure du possible, de déposer une candidature au Programme de distinctions honorifiques.

- Réception du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francs, pour 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. L'École Sainte-Julie demeure une école primaire pour cette période.

Liste des comptes

Remboursement : Taxes municipales payées en trop.	2 527.89
Postes Canada : Poliquin novembre et timbres.	229.64
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt temporaire.	536.44

Caisse Desjardins : Capital emprunt 2011-01 (tracteur)	11 300.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2011-01.	268.00
Caisse Desjardins : Capital emprunt 2013-04 (Jonquilles).	10 300.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04.	856.00
Banque Nationale du Canada : Intérêts emprunt 2004-01 (Pavillon).	747.00
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde et autres.	309.70
Salaire employés : Mois de novembre.	15 177.01
Receveur Général du Canada : Remises pour novembre.	2 815.84
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour novembre.	7 880.96
Desjardins : Cotisations retraite pour novembre.	1 533.46
Hydro-Québec : Service station pompage du 25 sept. au 23 nov..	870.48
Hydro-Québec : Service garage municipal du 1 ^{er} octobre au 30 nov..	714.14
Hydro-Québec : Service réservoir du 1 ^{er} octobre au 30 novembre.	112.58
Hydro-Québec : Service croix du 1 ^{er} octobre au 30 novembre.	110.97
Hydro-Québec : Service caisse (chauffage) du 30 sept. au 29 nov..	667.45
Hydro-Québec : Service caserne du 30 sept. au 29 novembre.	1 125.21
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 30 sept. au 29 novembre.	373.87
Hydro-Québec : Service luminaires de rues novembre.	507.17
Hydro-Québec : Service logement du 30 sept. au 29 novembre.	54.65
Hydro-Québec : Service caisse (électr.) du 30 sept. au 29 nov..	665.71
Hydro-Québec : Service salle municipale.	653.21
Hydro-Québec : Service système septique commun.	84.72
E.M.P. inc. : Travaux égout pluvial rue des Iris.	2 770.90
E.M.P. inc. : Travaux niveleuse chemins municipaux.	1 544.98
E.M.P. inc. : Pelle mécanique test de sol.	344.93
E.M.P. inc. : Dénéigement des chemins (1 ^{er} vers. de 6).	44 960.32
Protecto-Sol : Vidange fosse septique commune.	2 276.51
Énergies Sonic inc. : Huile à chauffage édifice.	2 318.33
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire décembre.	58.01
Sable Marco : Asphalte froide et retour 13 palettes.	470.31
Vertisoft inc. : Service technique portable DGA.	370.80
Mégaburo inc. : Matériel de bureau.	1.89
Sylvain Beauregard avocat inc. : Honoraires dossier A. Bourassa.	638.11
MRC de l'Érable : Frais appel d'offres plastiques agricoles.	44.53
La Maison du Prélart (1984) inc. : Fourniture planchettes Caisse.	7 083.89
Laurentide Re/Sources inc. : Collecte RDD août.	422.54
Buropro Citation inc. : Achat de livres bibliothèque.	163.47
A Grégoire & Fils ltée : Ménage matériaux garage.	834.38
Englobe Corp. : Frais laboratoire Rang 8 Ouest et égout pluvial.	1 840.41
Ministre des Finances : TPS et TVQ vente de terrain.	1 559.50
Claude Joyal 1962 inc. : Pièces pour tracteur PUMA.	90.12
Cardio-Choc : Batteries et électrodes défibrillateur.	205.75
Signalisation Lévis inc. : Panneaux passage piétons.	92.84
Pièces de remorques Blondeau : Location remorque dompeuse.	100.26
Lavery Avocats : Honoraires première ligbe (2 ^e de 2).	574.87
Eurofins/Environex : Analyse de l'eau novembre.	380.57
Auger BC Sécurité inc. : Trouble système alarme caserne.	146.60
Fonds d'information sur le territoire : Mutations novembre.	35.00
La Capitale : Assurances collectives décembre.	2 615.14
Vivaco : Divers matériaux.	1 461.09
CPTAQ : Dossier enquête CPATQ.	7.43
Ville de Plessisville : Frais cour municipale novembre.	321.16
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour Lois municipales.	163.17
Claire Gosselin : Frais déplacement décembre.	80.00
Bell Mobilité : Service pour décembre.	155.57
Bell Canada : Service pour décembre.	349.02
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastiques agricoles novembre.	1 482.89
Gaudreau Environnement inc. : Service pour novembre.	12 041.80
Xérox Canada ltée : Service pour novembre.	70.36
Xérox Canada ltée : Location appareil multifonction 3 mois.	385.13
Sintra inc. : Pavage rue des Jonquilles.	52 327.26
Englobe : Frais laboratoire pavage rue des Jonquilles.	1 851.79

Gilles Bissonnette : Préposé à l'embellissement.

999.50

Résolution : 2021-326

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2021.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2021, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 783 850.26 \$, et des déboursés au montant de 2 163 531.47 \$, laissant un solde en caisse de 105 347.46 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2021, les revenus et dépenses au 30 novembre 2020.

Varia.

Formation éthique.

Le conseil municipal accepte de suivre la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux en collaboration avec les élus municipaux de la municipalité de Lyster, de préférence 2 lundis soirs de 18h30 à 21h30.

Résolution : 2021-327

Entretien sentiers Camp des copains.

Attendu que la personne qui entretenait les sentiers pédestres du Camp des copains depuis plusieurs années, M. Alcide Côté, a avisé le directeur général qu'il ne pourrait pas, dorénavant, entretenir les sentiers pédestres;

Par conséquent, il est résolu unanimement, de publier un message sur les réseaux sociaux de la municipalité, afin de trouver une personne en mesure d'effectuer cette tâche.

Adoptée

Résolution : 2021-328

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier